

MAIRIE DE THAIMS

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 20 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de THAIMS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Bruno TAPON, Maire.

Date de convocation : 11 juillet 2023

PRÉSENTS : Mrs TAPON - BAERT - BERTHELOT - NICOLLEAU et Mmes BRET - CHOLLET - GELLIS - MASSIEU - MAZAT

ABSENTS EXCUSÉS : Mrs KREMEUR (pouvoir à Mr NICOLLEAU) - BARITEAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAZAT

Le Maire présente à l'assemblée les jeunes administrés de la commune qui ont participé à la soirée du 7 juillet et qui sont invités à participer à cette réunion du Conseil municipal afin d'en connaître le déroulement.

Adoption du Procès-Verbal – séance du conseil municipal en date du 31 mai 2023

20230720_01 Acquisition parcelles A 303, A 304, A 632, A 662 et A 783

Le Maire expose qu'en vue d'aménager l'entrée nord du bourg (création d'un espace détente et loisirs : aménagement aire de pique-nique + boulodrome) et d'enrichir l'aspect paysager, il souhaiterait que la commune fasse l'acquisition des parcelles cadastrées section A numéros 303, 304, 632, 662 et 783.

Conformément aux articles L. 2242-1 à L. 2242-4 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée section A numéro 303 moyennant la somme de 288 € ;
- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée section A numéro 304 moyennant la somme de 382.50 € ;
- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée section A numéro 632 moyennant la somme de 392 € ;
- Décide d'acquérir les parcelles cadastrées section A numéros 662 et 783 moyennant la somme de 1€ ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- Mandate Maître MARTINOT pour rédiger et passer l'acte.

20230720_02 Convention effacement des réseaux basse-tension et éclairage public

Le Maire fait part au Conseil municipal du courrier de la Société ORANGE concernant l'effacement des réseaux basse-tension et éclairage public sur la route de Meursac.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Accepte l'établissement d'une convention d'effacement des réseaux basse-tension et éclairage public pour la réalisation de l'étude ;
- Dit que le montant des travaux sera soumis à l'accord de Mr le Maire sur

- présentation d'un devis détaillé ;
- Donne pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à cette convention.

20230720_03 Construction local chasse parcelle B 146

Le Maire expose qu'il souhaite faire construire un local de chasse afin d'avoir un endroit répondant aux normes sanitaires pour procéder au dépeçage.

Ce dernier serait situé sur la parcelle B 146, route des Monts Levray. Cette parcelle appartient à la commune. Ce local restera la propriété de la commune et sera mis à la disposition de l'ACCA de Thaims qui sera responsable de l'entretien.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Autorise la construction d'un local chasse sur la parcelle cadastrée section B numéro 146 ;
- Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- Donne pouvoir à Mr le Maire pour prendre contact avec les professionnels compétents en la matière pour la faisabilité de ce projet ;
- Décide de solliciter l'Etat ou le Département pour une éventuelle subvention.

Questions diverses

- Recensement de la population 2024 :

Le recensement de la population aura lieu en début d'année prochaine, Mme MASSIEU Muriel propose sa candidature en tant qu'agent recenseur. En effet, elle a déjà effectué cette mission lors du recensement de la population en 2018.

- Radar de vitesse :

Le radar situé à l'entrée du bourg ne fonctionne plus. Un devis a été établi par la société ÉLAN CITÉ pour un montant de 603.36 €. Le radar a été acheté en 2015.

En vue d'un éventuel remplacement, le Syndicat de la Voirie a établi 2 devis : 1^{er} devis pour un montant de 2 316.14 € et 2nd devis pour un montant de 2 118.58 €. À voir si une subvention peut être demandée au titre des amendes de police.

Un nouveau devis devra être établi auprès du Syndicat de la Voirie (sans le support, le panneau solaire et la batterie).

- Problème de rats :

Suite à une infestation de rats rue de Tamnum et derrière le transformateur situé route de Saintonge, un devis a été demandé pour l'intervention d'un agent spécialisé a été demandée afin de procéder à une dératisation, celui-ci s'élève à 260 €. Les personnes qui déposent des aliments afin de nourrir les chats devront prendre en charge cette intervention car les aliments attirent également les rats.

Fin de séance : 22h25

Le Maire,
Bruno TAPON



Le secrétaire de séance,
Elisabeth MAZAT